

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 431 Vendredi 26 Novembre 2021 – Présentiel et Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé : Peggy DICKENS,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 16 h 00

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	Conseil des Territoires et du développement les 27 et 28 novembre 2021, à Vaires-Sur-Marne, Commission Sportive les 4 et 5 décembre 2021, BEx distanciel : Jeudi 16 décembre 2021 à 18 h 30, Séminaire BEx-DTN les 7 et 8 janvier 2022, Conseil Fédéral, le samedi 22 janvier 2022, Plénières les 29 et 30 janvier 2022,

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Attribution des championnats de France de Fond et de Paracanoë	Le Club de Canoë Kayak de Libourne propose sa candidature pour le Championnat de France de Fond 2022. Cette structure a déjà organisé plusieurs Championnats de France : fond, marathon et vitesse. Les dates retenues sont les 9 et 10 avril 2022 → Validation par le BEx.
2. Attribution du Championnat de France de Raft	Le Comité Régional PACA fort de son expérience des premiers Championnats de France de Raft et des Championnats du Monde, propose sa candidature pour le Championnat de France 2022 à l'Argentièrre La Bessée. Celui-ci aura lieu du 26 au 29 mai 2022. → Validation par le BEx.
3. Liste Ministérielle des Juges et Arbitres pour la FFCK pour l'année 2022	À la suite de l'annonce du ministère et de l'ANS de la période de mise en liste des Juges et des Arbitres, la nouvelle liste pour notre fédération est proposée pour validation au Bureau Exécutif. Elle est composée de 28 personnes avec une répartition de 14 femmes et 14 hommes. La période d'inscription sur liste sera faite sur année civile à partir du 1 ^{er} janvier 2022. Par conséquent, la période de référence a été établie sur la période du 1 ^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021. Pour

	<p>notre fédération, ce changement nous permet de proposer trois personnes supplémentaires pour une inscription sur cette liste.</p> <p>→ Validation par le BEx.</p>
<p>4. Validation des Comptes Rendus des réunions du Bureau Enseignement Formation du 16 septembre et du 9 octobre 2021</p>	<p>A l'ordre du jour du BEF du 16 septembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation des habilitations H2 (152 personnes certifiées H2, à la suite des retours de 10 CREF et de d'une CNA), • Formation des entraîneurs, • Présentation du carnet "Nirvelli", • Liens avec les CNA (validations techniques via niveaux de pratique), • Statistiques Pagaies Couleurs avec à la fin août, 3 094 certificats Pagaies Couleurs validés depuis le début de l'année, • Entraîneurs Fédéraux de 1^{er} degré. <p>A l'ordre du jour du BEF du 9 octobre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pagaies Couleurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Statistiques, sur les Pagaies Vertes et Bleues, la majorité des Pagaies Couleurs certifiées sont des Pagaies Couleurs des disciplines non compétitives en Randonnée Mer, Randonnée Eau Calme et Rivière sportive, ○ Parmi les disciplines de compétition, la Course en Ligne et le Slalom sont les disciplines les plus validées, ○ Retours de terrain avec une difficulté exprimée par certains cadres à mettre en place les certifications des Pagaies Couleurs. Ils jugent que les référentiels ne sont pas assez détaillés et difficiles à mettre en œuvre. L'UC3 du MFPC « Être capable de concevoir une session de certification Pagaie Couleurs (UC3). » doit répondre à ce problème. ○ Validation des H2. • AMFPC avec Suppression de l'esquimautage dans le référentiel de compétences, • MFPC avec Création du référentiel de certification, • CQP Moniteur, • Plateforme E-learning, • Formateurs fédéraux 2022. <p>→ Validation de ces Comptes-Rendus par le BEx.</p>
<p>5. Validation des Règlements de l'Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs et du Moniteur Fédéral Pagaies couleurs</p>	<p>Plusieurs modifications sont proposées sur les règlements de l'AMFPC et du MFPC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du type de licence, afin de passer d'une Licence Canoë Plus pour s'inscrire en formation avec une Licence Fédérale Annuelle. - Modification des prérogatives d'exercice : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour l'AMFPC : <ul style="list-style-type: none"> ▪ EC – Mer : Suppression de la référence à la houle qui ne permettait pas d'encadrer le waveski surfing et le surfski. ▪ EC-Mer et EC EV: Suppression de l'obligation de l'esquimautage. Cela dans une logique de rendre accessible la formation aux pagayeurs qui s'engagent sur le MFPC, y compris dans des embarcations non pontées.

	<p>L'esquimautage reste néanmoins obligatoire via les pagaies couleurs pour la majorité des disciplines et notamment en eau vive.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour le MFPC EC-MER : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suppression de la référence à la houle qui ne permettait pas d'encadrer le waveski surfing et le surfski, ▪ Possibilité de naviguer jusqu'à 2 milles d'un abri (contre 1 mille), ▪ Possibilité de naviguer avec 4 Beaufort sur le site d'évolution (contre 3 précédemment). <p>Ces points avaient déjà été remontés et validés par de précédents BEX mais le règlement modifié n'a jamais été voté.</p> <p>→ Le BEx valide ces deux règlements de formation pour les AMFPC et les MFPC.</p>
<p>6. Discussion sur un circuit Longue Distance,</p>	<p>À la suite de plusieurs réunions et échanges entre organisateurs de manifestations de longue et ultra longue distance, il est envisagé un circuit fédéral de courses de longues distances ouvertes à tout support de navigation.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ∞ Fidéliser les pratiquants par un classement valorisant la présence ∞ Offrir une animation qualitative incluant le stand-up-paddle, ∞ Valoriser l'aspect sportif, ∞ Harmoniser le calendrier pour éviter la concurrence entre manifestations, ∞ Donner plus de visibilité aux organisateurs. <p>La définition de longue distance : entre 15 km et une journée de navigation (du lever au coucher du soleil).</p> <p>Ce circuit serait organisé en 2022 sur 6 ou 7 manifestations déjà reconnues pour leur qualité d'organisation et capacité de participation.</p> <p>Cahier des charges (évolutif après expérimentation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ∞ La zone de course doit être navigable par les 3 catégories kayak, SUP et pirogue/canoë (sans plus de distinction d'embarcation), ∞ Seules les organisations rodées sur au moins un an, pourront être intégrées au Challenge, ∞ Dates éloignées d'au moins deux semaines entre deux manifestations ∞ L'organisateur devra être membre affilié ou agréé FFCK, ∞ Pour être classés, les participants au Challenge devront être licenciés FFCK (toutes durées de licence acceptables). <p>Le classement concernera les pratiquants individuels (catégories dames et hommes)</p> <p>Manifestations potentielles pour 2022 : Lyon Kayak, Dordogne intégrale, Marseille Paddle Contest, Tarn Water Race, Rennes la mer -L'Enfer de l'ouest, Glagla Race, Marathon de l'Ardèche.</p> <p>Le BEx propose la création d'un groupe de travail, pour mettre en œuvre ce challenge. Il se réserve le droit de revoir la suite à donner pour l'avenir de cette animation.</p>
<p>6. Comité de pilotage Paris 2024</p>	<p>La question du pilotage de la préparation des Jeux de Paris 2024 est abordée. En effet, de nombreux projets vont devoir être menés tant à l'initiative du COJO -</p>

	<p>comité d'organisation des jeux de Paris 2024 – (ex : programme des volontaires) que par notre fédération, ses organes déconcentrés et ses clubs (ex: la Tribu aux jeux). Afin de veiller à une bonne coordination de ces différents projets et à impliquer l'ensemble de nos instances, de nos membres, de nos partenaires publics et privés dans ces jeux et faire de ces jeux "une fête pour tous", la question de la création d'un comité de pilotage est présentée. Tour à tour sont abordées les questions relatives à ses missions, sa composition, son fonctionnement.</p> <p>Un point d'information est par ailleurs fait sur le programme volontaire PARIS 2024. Le COJO est responsable de l'organisation de ces jeux et fixe les conditions dans lesquelles les fédérations nationales apportent leur concours. Le nombre de bénévoles sera défini par le COJO pour notre fédération et nous sera communiqué dans le courant du mois de décembre. Il nous faudra alors définir les conditions de recrutement et de formation de ces volontaires en 2022 pour un recrutement par le COJO à partir de janvier 2023 pour les volontaires qui seront retenus.</p>
--	---

ETUDES du BUREAU EXECUTIF	
<p>Présence des membres de la DTN sur les Assemblées Générales en région</p>	<p>En 2018 et 2019, les membres de l'équipe de direction – DTN et DTN Adjointes - s'étaient rendus à la majorité des AG des CRCK, en binôme avec un membre du BEX. En 2020, ce dispositif n'a pas été mis en place afin que la direction technique n'interfère pas dans les AG électives des régions.</p> <p>Ces déplacements avaient la plupart du temps été pertinents car ils ont permis de présenter les projets menés par le siège fédéral notamment sur la rénovation de la politique de licence et la transformation numérique de la fédération. Ils avaient également permis de répondre à des interrogations concrètes posées par les clubs lors de ces AG et de créer du lien avec ceux-ci</p> <p>Si ces déplacements s'étaient avérés utiles de part et d'autre, des points de vigilance sont apparus, et notamment la nécessité de fixer un temps d'intervention d'une durée suffisante et homogène (ex : 1h30) et d'y prévoir un temps d'échange suffisant avec les clubs pour éviter une intervention descendante.</p> <p>Ces AG régionales représentent la seule occasion qui soit donnée d'être en contact direct et présentiel avec les dirigeants des clubs et des comités. C'est pourquoi il est proposé d'étudier la faisabilité d'une reconduite de ces déplacements de binômes élus-DTN.</p>
<p>2. Haut Niveau</p>	<p>Présentation de la Stratégie Collectif Espoirs qui sera dévoilée au Colloque des Territoires et du Développement. A la sortie des Tests Pass, on observe des différences entre les régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une baisse des jeunes sportifs dans les clubs, • Un besoin d'agir en direct sur la formation des jeunes et des entraîneurs, • La nécessité de mettre en place des actions stimulantes, • De passer d'une logique de sélection à une stratégie de détection, • De mettre les structures et les cadres en réseau, • De travailler particulièrement sur les U15, les U18 étant en partie, déjà en Collectif France.

	<p>Le pilotage politique du Haut Niveau nécessite un travail en profondeur avec quelques objectifs particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser l'écart entre le projet de développement et du projet sportif, • Restructurer notre organisation dans une approche macro • Redescendre à un niveau plus micro, pour la mise en place des différentes instances de pilotage du haut niveau, • Repréciser et/ou redéfinir le rôle et les missions des élus et des instances, • Renforcer le suivi et la stratégie du haut niveau en différenciant un GSOP Slalom, de celui du Sprint et de celui du Paracanoë, • Redéfinir la composition de chaque GSOP, • Créer la « Cellule Fédérale Perf 2024 » demandée par l'ANS, • Installer le comité de suivi jeunes • Revoir la responsabilité de la coordination technique du PPF afin de réduire le périmètre du directeur de la performance
--	---

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF	
<p>1. Certification QUALIOPi pour la Formation Professionnelle</p>	<p>A la suite d'un audit menée par l'AFNOR en septembre dernier, la FFCK a obtenu la certification Qualiopi jusqu'en mars 2024 afin de mener des actions de formation professionnelle.</p> <p>Cette certification est une étape obligatoire, imposée la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui permettra à la FFCK de continuer à percevoir des financements publics ou mutualisés (OPCO) dans le cadre de l'organisation de formation.</p> <p>Un second audit de surveillance est prévu durant l'hivers 2023.</p>
<p>2. Maison du CK</p>	<p>Le 16 novembre, le Président fédéral a signé chez le Notaire, l'achat du terrain, pour la future Maison du Canoë Kayak, à Vaires-Sur-Marne.</p>

Fin du BEX à 22 h 00

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

